



MEDIAPART

FRANCE ENQUÊTE

Alain Bauer a profité de contrats de complaisance à la Caisse des dépôts

Alain Bauer a profité de contrats de complaisance à la Caisse des dépôts, sous la direction générale d'Augustin de Romanet puis de Jean-Pierre Jouyet. Un contrat annuel de 200 000 euros portait sur les questions de sécurité. Plusieurs milliers d'exemplaires du guide gastronomique Champérad, contrôlé à 50 % par le criminologue, ont aussi été achetés par la Caisse.

Laurent Mauduit - 28 novembre 2014 à 07h03

C'est une nouvelle en apparence microcosmique mais qui en dit long sur les intrigues, les jeux d'influence et les passe-droits qui se nouent parfois dans les coulisses du pouvoir : ami intime de l'actuel premier ministre et ancien grand maître du Grand Orient de France, Alain Bauer, qui use de sa qualité de professeur en criminologie pour décrocher des missions de conseil en sécurité auprès des grandes entreprises, a bénéficié de contrats et d'avantages secrets auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), du temps où celle-ci avait pour directeur général Augustin de Romanet, puis à nouveau sous Jean-Pierre Jouyet. Mais selon nos informations, le nouveau patron de la Caisse, Pierre-René Lemas, a décidé de remettre de l'ordre dans sa maison et vient très récemment de mettre fin à ces contrats.

Devenant directeur général de la CDC en juillet dernier, derrière Jean-Pierre Jouyet parti le remplacer à l'Élysée comme secrétaire général, Pierre-René Lemas a en effet, selon nos informations, épluché les uns après les autres les contrats avec des prestataires entérinés par ses prédécesseurs. Et dans le lot, il a eu la surprise de découvrir que sa nouvelle maison était liée par contrat à la société d'Alain Bauer qui, dans le passé, était dénommée « AB Associates » avant d'être rebaptisée « AB Conseil »

(AB pour Alain Bauer, naturellement). Pour être précis, ce contrat avait été passé entre AB Conseil et une filiale de la CDC dénommée CDC International Capital, dirigée par Laurent Vigier, un proche d'Augustin de Romanet, ancien conseiller comme lui de Jacques Chirac à l'Élysée.

Aussitôt, Pierre-René Lemas a donc donné des instructions pour que ce contrat ne soit pas renouvelé. Et ce, d'après nos sources, pour une double raison. D'abord parce qu'il était très onéreux : 200 000 euros par an, TVA comprise. Ensuite parce qu'il s'agissait de sommes dépensées totalement à fonds perdus. Alain Bauer se bornait en effet en contrepartie des sommes qu'il empochait à transmettre à la CDC quelques notes sur les risques sécuritaires dans le monde et en France, notes qui pour la Caisse n'avaient strictement aucune utilité, selon les nombreux témoignages que nous avons pu recueillir. Le dénommé Laurent Vigier a donc été contraint, selon une très bonne source, de prendre sa plus belle plume pour annoncer à Alain Bauer que son travail avait vraiment donné toute satisfaction – il pouvait difficilement faire autrement puisque c'est lui qui avait passé le contrat –, mais que la CDC n'avait nulle intention de le renouveler. En clair, Alain Bauer a été très poliment mis à la porte.

Pour ceux qui, à la Caisse, étaient dans la confiance, ces notes ont toujours été un motif de stupéfaction, car tout le monde connaissait leur seule destination : la poubelle !

La dénonciation du contrat décidée par Pierre-René Lemas ne s'est pourtant pas réalisée sans mal. Selon des indiscretions recueillies par Mediapart, Alain Bauer ne s'est pas incliné sur-le-champ et s'est montré très insistant, pour ne pas dire véhément, espérant longtemps que le nouveau patron de la CDC ne persisterait pas dans son projet. C'est d'ailleurs à cause de cela que nous avons eu vent de l'affaire : comme Alain Bauer ne décolère pas depuis qu'il a appris la nouvelle et que dans les coulisses du pouvoir il a tempêté contre cette mauvaise manière qu'on lui faisait, l'affaire a fini par s'ébruiter.

Il est vrai qu'Alain Bauer est un homme secret mais influent, jusque dans les sommets du pouvoir. Formant un trio inséparable avec le patron de l'agence Havas, Stéphane Fouks, et Manuel Valls, du temps où tous les trois représentaient le courant des jeunes rocardiens au sein de l'Unef (lire **Manuel Valls, l'ombre de la Mnef et les coulisses du PS**), il profite aujourd'hui d'une conjoncture politique hautement favorable puisque l'un de ses plus proches amis est premier ministre – Alain Bauer est même le parrain de l'un des enfants de Manuel Valls.

Mais Alain Bauer est aussi réputé pour avoir entretenu des relations de grande proximité avec Nicolas Sarkozy, dont il a été le conseiller pour les questions de sécurité. Disposant de ses entrées à l'Élysée sous le précédent quinquennat, il a même été à l'origine de très vives controverses juste avant l'alternance de 2012, quand l'ancien chef de l'État a décidé la création d'une section criminologie à l'Université, sous la réprobation unanime de la communauté scientifique et que, du même coup, Alain Bauer est devenu professeur de criminologie au Conservatoire national des arts et métiers (lire **Installer la criminologie à l'Université : le fait du Prince et le débat scientifique**).

Dans quelques cénacles, Alain Bauer jouit donc de la réputation d'être un homme de réseaux et d'influence, qui bénéficie de relations privilégiées aussi bien dans les sommets dirigeants de l'aile droite du Parti socialiste, le clan des ex-strauss-kahniens qui rassemble aussi bien Manuel Valls que Jean-Christophe Cambadélis, que dans les cercles dirigeants de la « Sarkozie ».

C'est d'ailleurs pour cette raison, selon nos informations, qu'Alain Bauer a décroché son premier contrat à la CDC, en 2007. À l'époque, la Caisse a pour patron Augustin de Romanet, qui a été porté à cette fonction par Jacques Chirac juste avant l'élection présidentielle. Détesté par Nicolas Sarkozy, le patron de l'époque de la CDC, qui craint de ne pas être reconduit dans ses fonctions, a alors l'idée de confier cette mission à Alain Bauer.

La CDC achète des milliers de guides gastronomiques Champérad

En vérité, la Caisse n'a pas besoin d'enrôler un tel chargé de

mission, mais le patron de l'institution peut penser faire coup triple en mettant de la sorte Alain Bauer dans sa poche. D'abord, il peut espérer que ce geste en faveur d'un proche de Nicolas Sarkozy améliorera ses exécrables relations avec l'Élysée. Deuxio, cela lui permet aussi d'établir des passerelles avec certains cénacles de la gauche. Et tertio, comme Augustin de Romanet vit avec l'obsession que ses premiers échecs à la CDC sont le produit d'un complot franc-maçon – il s'en est ouvert sans cesse à tous ses visiteurs, y compris à l'auteur de ces lignes –, il se prend à penser qu'enrôler l'ancien grand maître de la principale obédience ne peut que lui être utile.

D'où ce contrat que la Caisse signe avec la société d'Alain Bauer, pour ce montant annuel de 200 000 euros.

Alain Bauer, qui a accepté de répondre à nos questions – on peut consulter sous l'onglet « Prolonger » associé à cet article la version intégrale des questions que nous lui avons posées et des réponses qu'il nous a faites –, conteste absolument l'idée selon laquelle il aurait pu bénéficier d'un contrat de complaisance. Selon sa version, il a d'abord eu des relations avec la CDC, à l'époque de Francis Mayer, le prédécesseur d'Augustin de Romanet à la direction générale de la Caisse. Mais ces relations, dit-il, « *étaient gracieuses* ». « *Fin 2007, ajoute-t-il, Augustin de Romanet s'est inquiété de la crise des subprimes puis en 2008 de la situation de Blue Next sur les crédits carbone. Nous avons alors signé un contrat avec la Caisse, renouvelé régulièrement depuis et élargi à ses risques internationaux. Nous ne communiquons jamais sur les éléments précis de nos contrats sauf demande du client.* »

Selon Alain Bauer, la CDC avait donc besoin de ses services et il résume son travail de la manière suivante : « *Il y a une veille générale sur les crises et les menaces criminelles. Et sur la gestion de crise en fonction de ces dernières.* » Et il s'amuse que l'on ose prétendre que sa mission soit sans la moindre utilité pour la Caisse : « *Visiblement, les témoignages sont de nature contradictoire. À l'occasion de notre fin de contrat en cours, nous avons reçu les compliments inverses...* », dit-il.

Mais cette version, nous n'avons trouvé personne à la Caisse qui vienne l'étayer. Partout, nous avons recueilli le

même témoignage concordant : ce qui intéresse à l'époque Augustin de Romanet, n'est pas d'obtenir des éclairages sur les questions de sécurité mais de profiter de l'entregent de l'homme d'influence qu'est Alain Bauer. De cela, il y a d'ailleurs un autre indice. Au même moment, la Caisse des dépôts fait en effet un très curieux achat : il s'agit d'un livre, dont elle fait l'acquisition en très grand nombre. L'ouvrage en question est le guide gastronomique Champérard, un guide comme tant d'autres mais qui vise une clientèle haut de gamme aimant faire bonne chère mais n'ayant pas peur des factures salées.

Ce guide est acheté par la direction de la communication de la CDC sur instruction de la direction générale en nombre considérable. Une bonne source nous assure que l'achat a porté sur plusieurs milliers d'exemplaires, entre deux à trois. Plus précisément, un premier contrat a été conclu en 2010 pour l'achat de ces guides, et la Caisse a signé un deuxième contrat pour acheter des guides de l'édition de 2011. Interrogé par Mediapart sur le nombre de guides achetés par la CDC, Alain Bauer n'a pas véritablement répondu à la question : il ne nous a informé ni sur le nombre d'ouvrages, ni sur la facture payée par la Caisse. Tout juste nous a-t-il fait ce commentaire : *« Le responsable du guide Champérard est monsieur de Champérard. Augustin de Romanet cherchait juste un cadeau de fin d'année et a aimé celui qui lui avait été offert par moi à l'occasion des fêtes. »*

En 2010, lors d'un séminaire annuel organisé à Deauville pour les quelque 400 cadres de l'institution, dont beaucoup sont hébergés dans un cinq étoiles, **le « Royal Barrière »**, tous les participants ont ainsi la surprise de recevoir en cadeau un exemplaire du guide. À 29 euros le guide, cela fait donc déjà une belle mise de fond !

Et plusieurs années plus tard, si des exemplaires du guide ont été offerts par la CDC à certains de ses invités et distribués en masse en 2012 au congrès des maires de France, la Caisse n'est toujours pas parvenue à écouler les stocks considérables d'ouvrages qu'elle a acquis. *« Nous avons encore des cartons innombrables de guides qui dorment dans les placards »*, nous assure un témoin. Quoi qu'il en soit, ces deux contrats d'achat des guides ont pris fin en 2012, lors de l'alternance.

Et pourquoi donc la Caisse des dépôts a-t-elle acheté des exemplaires de ce guide gastronomique en nombre si considérable, et pourquoi notre criminologue est-il concerné par cette histoire ? Quand on va sur le site internet personnel d'Alain Bauer (**il est ici**), on a un début de réponse, puisque le fameux guide Champérard y est présenté (**c'est là**).

Si l'on pousse un peu plus avant les recherches, on découvre qu'Alain Bauer est en réalité le directeur de ce guide : on en trouve par exemple la mention sur le site internet des Presses universitaires de France, dans la présentation qu'elles font (**elle est ici**) d'un ouvrage culinaire coécrit par l'intéressé.

Mais la vraie raison, c'est sur le site internet du tribunal de commerce qu'on la trouve. Car si l'on achète les statuts à jour de la SARL guide Champérard, on y découvre, comme en témoigne l'une des pages que nous reproduisons ci-dessous, qu'Alain Bauer détient le capital de la société à 50 %, l'autre moitié étant détenue par un dénommé René Pérard.

Il n'est pas certain, pourtant, que ce discret et coûteux coup de pouce de la Caisse des dépôts, prélevé sur des fonds publics, ait beaucoup aidé le guide Champérard. Car en vérité, celui-ci semble se porter plutôt mal, tout à la fois pour des raisons financières et éditoriales. Si l'on se plonge dans les comptes de la SARL, on découvre en effet qu'elle a réalisé en 2013 un bénéfice net de seulement 846 euros. En clair, la société est ric-rac et à l'équilibre, ce qui explique sans doute que son actionnaire fasse la manche auprès de ses clients pour la maintenir à flot.

Mais le même guide a aussi été critiqué pour ne pas payer ses additions quand il va visiter un grand restaurant. Ce dont s'est défendu Marc de Champérard, qui lui aussi est directeur du guide, dans **un entretien à un site internet spécialisé Atabula**. Interrogé sur les critiques d'un chef connu, Georges Blanc, qui lui a fait ce grief, celui-ci rétorque : *« C'est du mensonge. C'est lui qui tenait à m'inviter, je n'y peux rien. Ces cinq dernières années, j'y suis allé avec mon compère Alain Bauer, qui est actionnaire à 50 % des éditions Champérard. Vous imaginez M. Bauer, au regard de ses fonctions et de son statut d'ancien Grand*

Maître du Grand Orient de France, partir sans demander son addition ? Entre francs-maçons, cela ne se fait pas ! Beaucoup de chefs invitent car ils attendent en retour une critique positive. C'est un raisonnement simpliste et bête. »

Quoi qu'il en soit, Jean-Pierre Jouyet trouve donc en héritage ce contrat de 200 000 euros passé entre Alain Bauer et la Caisse des dépôts et consignations, quand il en devient le directeur général en juillet 2012. Dans les mois qui suivent, il a donc la possibilité de le dénoncer. Il s'en garde pourtant bien. Son directeur de cabinet de l'époque, Stéphane Keita, qui est un ancien collaborateur de Dominique Strauss-Kahn et qui fait donc partie de la même mouvance strauss-kahnienne, comme Manuel Valls et Alain Bauer, l'incite même, quand le contrat annuel arrive à échéance, à le renouveler. Et c'est donc ce que finit par faire Jean-Pierre Jouyet, même s'il sait pertinemment que c'est de l'argent public jeté purement et simplement par les fenêtres. Faisant valoir que la Caisse avait intérêt à s'attacher ses services à cause de ses activités *« sur des crises aussi diverses que les crédits carbone, les subprimes, des décisions d'investissement ou de non-investissement, la lutte contre le blanchiment »*, Alain Bauer assure, lui, que Jean-Pierre Jouyet a reconduit ce contrat *« pour exactement les mêmes raisons »*. *« Il a même fait lancer un appel d'offres public pour calibrer des missions à plus long terme »*, assure-t-il.

Mais cette fois encore, cette version fait sourire à la CDC et beaucoup, dans les instances de cette immense maison, estiment que Pierre-René Lemas a bien fait de rompre avec un contrat qui avait été signé par complaisance ou dans des logiques d'influence.

L'histoire s'arrête donc là et elle serait restée à tout jamais secrète si Alain Bauer n'avait pas protesté un peu trop bruyamment. Et cela aurait été dommage. Car elle en dit long sur certaines pratiques qui se développent dans l'ombre du pouvoir. Des pratiques qui ont eu cours à la Caisse des dépôts mais aussi dans bien d'autres entreprises publiques, où Alain Bauer a pu mettre un pied dans la

porte. On en trouve une liste (sans doute non exhaustive, puisque la Caisse des dépôts n'y est pas citée) sur **le site internet de AB Conseil**.

Et visiblement, Alain Bauer ne vend toujours pas que des conseils en sécurité. Comme avec les guides Champérard à la Caisse des dépôts, il fait aussi du petit commerce en vendant des prestations annexes. C'est ce que lui-même nous a fait comprendre car, lorsque nous lui avons demandé s'il avait vendu des guides Champérard à d'autres entreprises publiques qui font appel à ses services, il a eu cette drôle de réponse : *« Pas à ma connaissance, mais certaines ont pu commander des produits spécifiques dans des conditions proches. »*

Mais l'affaire éclaire aussi les pratiques auxquelles ont eu recours les derniers patrons de la Caisse des dépôts, Augustin de Romanet et Jean-Pierre Jouyet. Et pour ce dernier, cela tombe vraiment mal. Objet d'innombrables critiques, au cœur d'une controverse ravageuse liée à son déjeuner avec François Fillon, le voilà, au travers de cette histoire, qui montre une autre facette de sa personnalité, guère plus vertueuse...

Laurent Mauduit

Si vous avez des informations à nous communiquer, vous pouvez nous contacter à l'adresse enquete@mediapart.fr. Si vous souhaitez adresser des documents en passant par une plateforme hautement sécurisée, vous pouvez passer par SecureDrop de Mediapart, [la marche à suivre est explicitée dans cette page](#).

Boîte noire

Pour réaliser cette enquête, j'ai eu de longs échanges avec de nombreux témoins qui ont requis l'anonymat. J'ai aussi posé de nombreuses questions à Alain Bauer qui a accepté de me répondre. On trouvera certaines de ses réponses au fil de l'article et leur version intégrale sous l'onglet « Prolonger » associé à cet article. La Caisse des dépôts, de son côté, n'a pas souhaité faire de commentaires.
